



TRANSPORT DE PERSONNES

CITROËN JUMPY

TRANSPORT D'UNE PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE

VÉHICULE DE BASE : JUMPY VP

AUTONOMIE - SÉCURITÉ - CONFORT

Spécialisés depuis plus de 57 années dans la conception et la réalisation d'aides techniques, nous avons spécialement mis au point cette transformation) conformément aux directives européennes) qui, grâce au plancher arrière avantageusement modifié, permet de transporter confortablement une personne à mobilité réduite dans pratiquement tous les fauteuils roulants manuels et électriques.

DESCRIPTIF DU PRODUIT

- L'accès au véhicule s'effectue facilement avec l'aide d'une rampe manuelle en 2 volets dans la version de base ou d'une rampe courte manuelle en un seul volet dans la version avec abaissement de la suspension arrière
- Dans tous les cas, 3 places assises à l'arrière sont conservées et la visibilité arrière est maintenue
- L'arrimage du fauteuil roulant comporte deux sangles à enrouleur électrique facilitant sa fixation à l'avant, avant son embarquement dans le véhicule. Deux sangles avec tendeur complètent la fixation du fauteuil roulant à l'arrière
- Une ceinture 3 points à enrouleur assure la retenue du passager assis dans le fauteuil roulant
- La roue de secours est conservée et placée à l'arrière gauche avec une housse. Elle reste accessible en permanence

OPTIONS

- Rampe en 1 seul volet électrique (avec abaissement obligatoire)
- Marchepied électrique ou mécanique sur porte latérale

Jumpy TPMR

hauteur d'accès arrière (m)	1,53
hauteur intérieure (m)	1,52 à 1,59
longueur du décaissement (m)	1,27
largeur du décaissement (m)	0,77

OKEY

11, rue Cugnot
78570 CHANTELOUP-LES-VIGNES
tél. 01 39 74 04 70 - fax 01 39 74 44 20
www.okey.fr



Citroën n'est responsable que du véhicule de base comme défini sur son catalogue et ne saurait assurer la garantie de toutes les parties qui auraient pu être modifiées. Le carrossier reste responsable de son équipement ainsi que de toutes les modifications apportées sur le véhicule de base et des conséquences éventuelles sur celui-ci.

